

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 2 juillet 2019 le règlement :

- **#19-664 « Règlement décrétant une dépense de 2 093 832 \$ et un emprunt de 2 093 832 \$ pour les travaux de construction d'un terrain de soccer en gazon synthétique »**
- **#19-665 « Règlement sur les soupapes de sûreté (clapets antiretour) des immeubles desservis par le service d'égout municipal sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien »**

QUE ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ces règlements entrent en vigueur en date du 3 juillet 2019.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 8^{ième} jour de juillet deux mille dix-neuf.

Lise Drouin, g.m.a.
Secrétaire-trésorière / Directrice générale